

Impact de l'accord-cadre de l'UE sur les PME suisses

Résumé : Impact des accords-cadres de l'UE sur les PME suisses

Le débat autour des nouveaux accords-cadres de l'UE (« Bilatéral III ») est souvent simplifié à l'extrême. On s'attarde fréquemment sur la possibilité pour les entreprises suisses de bénéficier d'un accès plus stable au marché unique européen. C'est effectivement le cas pour de nombreuses entreprises tournées vers l'exportation. Les PME industrielles, notamment dans des secteurs comme la construction mécanique, les technologies de précision, les technologies médicales ou la production alimentaire spécialisée, peuvent tirer profit de normes harmonisées, de procédures d'homologation simplifiées et de barrières commerciales réduites. La libre circulation des personnes facilite également le recrutement de main-d'œuvre qualifiée, indispensable dans certains secteurs.

Toutefois, une analyse plus approfondie révèle que l'impact sur les PME suisses est bien plus complexe. Les accords-cadres ne s'appliquent pas de manière uniforme, mais de façon sélective. Si les entreprises actives à l'international et bénéficiant d'un cadre réglementaire solide peuvent en tirer profit, les PME locales, plus petites et administrativement plus fragiles, subissent une pression croissante.

L'enjeu crucial réside moins dans des interventions individuelles et spectaculaires que dans une transformation structurelle à long terme de l'économie. Cette mutation structurelle s'opère progressivement par le biais de la réglementation, de l'intégration des marchés, de la numérisation, des obligations de déclaration et des processus d'ajustement administratif.

D'une PME locale à une entreprise « compatible avec l'Europe »

Le modèle traditionnel des PME suisses repose en grande partie sur :

- racines régionales,
- des solutions pragmatiques,
- faible charge administrative,
- responsabilité directe de l'entrepreneur,
- Grande flexibilité.

Avec une intégration accrue aux systèmes réglementaires et de contrôle liés à l'UE, cela change la donne. Modèle ajouté de plus en plus :

- procédures standardisées,
- Normes compatibles avec l'UE,
- systèmes de contrôle et de vérification numériques,
- Certifications,
- documentation exhaustive,
- des chaînes d'approvisionnement internationalisées.

Cela profite principalement aux entreprises qui :

- disposent de leurs propres services juridiques ou de conformité,
- répartir les coûts réglementaires sur des volumes de production plus importants,
- opérer à l'international,
- disposent de ressources informatiques et administratives.

Les petites entreprises manquent souvent de ces ressources.

Le véritable défi : la bureaucratie et la réglementation croissante.

La bureaucratie d'aujourd'hui se compose moins de formes classiques ou Autorisations, mais de :

- Obligations en matière de documentation,
- preuves numériques,
- Systèmes de traçabilité,
- Gestion de la qualité,
- Certifications,
- Obligations en matière de protection des données et de déclaration,
- Réglementation relative aux plateformes et aux contrôles,
- Audits et exigences de conformité.

Chaque réglementation prise individuellement paraît souvent judicieuse et techniquement justifiable. Cependant, leur effet global est cumulatif. C'est précisément là que réside l'avantage économique décisif pour les PME.

Alors que les grandes entreprises peuvent gérer ces exigences grâce à des services spécialisés, dans les PME traditionnelles, le propriétaire doit souvent s'en charger lui-même :

- conserver une documentation supplémentaire,
- introduire de nouveaux logiciels,
- rémunérer des consultants externes,
- Respecter les obligations de contrôle et d'archivage.

De nombreux dirigeants de PME constatent donc déjà une évolution dans laquelle une part croissante de leur temps de travail n'est plus consacrée aux clients, à la production ou à l'innovation, mais à l'administration et à la conformité réglementaire.

La réglementation a un effet asymétrique

Les effets du durcissement de la réglementation affectent structurellement plus durement les petites entreprises que les grandes. Une nouvelle réglementation n'entraîne souvent que des coûts supplémentaires mineurs pour une grande entreprise, tandis qu'elle mobilise une part importante des ressources de gestion d'une petite entreprise.

Les personnes qui pourraient être particulièrement touchées sont notamment :

- Producteurs alimentaires,
- petites exploitations agricoles,
- Entreprises artisanales et de construction,
- petites sociétés de production,
- Pharmacies proposant des « remèdes maison »
- Fabricants de produits cosmétiques
- PME du secteur de la santé.

Dans les secteurs de l'alimentation et de la santé notamment, les tendances suivantes émergent de plus en plus :

- Réseaux de contrôle,
- Systèmes de traçabilité,
- Réglementations relatives aux données et aux plateformes,
- Exigences en matière de documentation technique.

Concentration du pouvoir économique

À long terme, la complexité croissante de la réglementation a pour effet de favoriser structurellement les grandes entreprises bien capitalisées. Ces entreprises peuvent :

- Meilleure répartition des coûts de mise en conformité,
- Mettre en place des systèmes informatiques centraux,
- employer des spécialistes de la réglementation,
- Tirer parti des économies d'échelle.

Cela conduit progressivement à une concentration économique en faveur de :

- grands réseaux,
- Plateformes,
- systèmes de production standardisés,
- Fournisseur international.

Les critiques ne disent donc pas principalement que « le marché absorbe les petites entreprises », mais aussi que « la complexité réglementaire absorbe les petites entreprises ».

Évaluation globale

L'impact économique des accords-cadres de l'UE sur les PME suisses réside probablement moins dans des interventions directes individuelles que dans une intensification à long terme des systèmes de réglementation, de contrôle et de vérification. Cette évolution affecte beaucoup plus les petites et moyennes entreprises que les grandes entreprises, car elles disposent de moins de ressources administratives et financières.

Les accords bilatéraux III pourraient donc, à long terme, favoriser les structures économiques qui :

- grand,
- intégré à l'échelle internationale,
- normalisé,
- Solide cadre réglementaire

Ceux qui pourraient subir des pressions sont, en revanche :

- enraciné localement,
 - à petite échelle,
 - organisé de manière autonome
- Systèmes économiques.

La question centrale n'est donc pas seulement de savoir si les PME suisses auront accès au marché de l'UE, mais aussi quel type de PME peut survivre à long terme dans un espace économique européen de plus en plus harmonisé.

Explications

Les PME exportatrices et réglementées peuvent en bénéficier.

Les petites entreprises tournées vers le marché intérieur ont tendance à supporter davantage de coûts indirects : réglementation accrue, pression salariale, coûts du logement et des infrastructures, concurrence et ajustements administratifs.

Les PME sont essentielles : elles représentent plus de 99 % des entreprises en Suisse et fournissent environ les deux tiers des emplois. Par conséquent, ce sujet est loin d'être anodin. ([Portail PME](#))

Évaluation synoptique pour les PME

Zone	Avantages potentiels pour les PME	Stress potentiel / risque	Évaluation réaliste
MRA / technique barrières commerciales	Les PME tournées vers l'exportation réalisent des économies sur les tests et certifications redondants, ainsi que sur le temps. Particulièrement important pour le génie mécanique, les technologies médicales et l'industrie de précision.	Respect accru des normes de l'UE ; coûts d'adaptation continus ; les petites entreprises disposent de moins de ressources pour se conformer à la réglementation.	Clairement utile pour les PME industrielles exportatrices. Pour des raisons purement Les PME locales sont quasiment insignifiantes. Swiss Medtech souligne que depuis 2021, faute de mise à jour de l'ARM, le secteur doit se conformer aux exigences des pays tiers. (Swiss Medtech)
construction et la libre circulation des personnes.	L'accès à une main-d'œuvre qualifiée est essentiel pour les soins infirmiers, la Gastronomie, industrie, informatique, artisanat.	L'immigration accrue, souvent bénéfique à court terme, fait grimper les prix du logement, mais son impact est mitigé à long terme. La pression sur les infrastructures et l'Association suisse des petites et moyennes entreprises (SGV) soulignent les tensions salariales dans certains secteurs, notamment la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans les PME. Cependant, les petites entreprises contribuent à l'économie dans son ensemble.	Les effets secondaires touchent également les PME. (sgv-usam.ch)
Agriculture / Épiceries	Les producteurs, transformateurs et exportateurs de produits alimentaires bénéficient d'un accès simplifié et de contrôles harmonisés.	Plus de conformité aux règles de l'UE, Obligations de déclaration, de contrôle et d'application ; les petits producteurs peuvent être confrontés à des charges plus lourdes. Elles sont considérées comme de grandes entreprises.	Positive pour les grandes entreprises tournées vers l'exportation ; mitigée voire risquée pour les petits producteurs régionaux.
Contrat d'électricité	Un approvisionnement potentiellement plus stable et un commerce de l'électricité plus efficace. Les PME énergivores pourraient en bénéficier indirectement.	Ouverture du marché, loi sur les aides d'État et La logique tarifaire européenne peut accroître les coûts et les risques liés à la planification. La politique énergétique locale sera davantage intégrée.	Les avantages sont inégalement répartis. Gros consommateurs bénéficier davantage; petit Les entreprises commerciales supportent Prix et Risques réglementaires.
Recherche / UE Programmes	Les PME et les start-ups innovantes ont accès à programmes de financement, Réseaux et Capital social.	Seule une faible proportion de PME est suffisamment orientée vers la recherche pour bénéficier directement du programme Gewerbe.Switzerland Global. La procédure de candidature pour le programme Entreprise, notamment pour les PME, est exigeante.	Très positif pour les hautes technologies PME, peu pertinent pour classique local et les start-ups comme bénéficiaires potentiels. (S-GE)
Santé	Les fournisseurs de technologies médicales, de produits pharmaceutiques, de diagnostics et de services de santé numérique peuvent en bénéficier.	Les réglementations sanitaires et de gestion des crises peuvent engendrer des obligations de déclaration, de données et de conformité supplémentaires.	Cela dépend du secteur d'activité. Utile pour les PME du secteur de la santé, peu pertinent directement pour les autres, mais indirectement pertinent d'un point de vue réglementaire.
Transport aérien/terrestre	Les entreprises de logistique, d'exportation, de tourisme et de transport bénéficient de conditions-cadres améliorées.	Plus de concurrence, une réglementation européenne contraignante, une pression accrue sur les petits fournisseurs.	Utile pour les PME actives à l'international ; ambivalent pour les fournisseurs locaux.

Zone	Avantages potentiels pour les PME	Stress potentiel / risque	Évaluation réaliste
Contribution suisse / cohésion	Des relations indirectement meilleures avec l'UE.	Charge financière sans aucun avantage direct pour les PME .	mesurable.

Le point crucial

L'accord-cadre de l'UE a un effet sélectif sur les PME :

Les gagnants sont plus susceptibles d'être :

PME industrielles exportatrices, entreprises de technologies médicales, d'ingénierie de précision, start-ups axées sur la recherche, exportateurs de produits alimentaires, entreprises de logistique, entreprises ayant des besoins en main-d'œuvre qualifiée de l'UE.

Les groupes susceptibles d'être perdants ou plus fortement pénalisés comprennent :

Petites entreprises locales, entreprises artisanales, producteurs alimentaires locaux, petites exploitations agricoles, entreprises à faible capacité administrative, entreprises opérant dans des secteurs fortement réglementés.

Elle tend également à favoriser les PME de grande taille déjà intégrées aux marchés européens, tournées vers l'exportation, la croissance et très respectueuses des réglementations. Elle risque davantage de désavantager les PME ancrées localement, de petite taille, à forte intensité de main-d'œuvre et sensibles à la réglementation.

L'accord-cadre peut ouvrir des perspectives aux PME tournées vers l'exportation, mais il accroît simultanément la pression sur les entreprises suisses traditionnelles pour qu'elles s'adaptent. Les avantages sont concentrés, tandis que les coûts indirects sont plus largement répartis.

En termes simples, le « changement structurel » signifie :

Les accords-cadres tendent à favoriser les grandes entreprises internationalisées, fortement réglementées et à forte intensité de capital, tandis que les PME, petites, ancrées localement et administrativement plus faibles, peuvent subir des pressions relativement fortes.

Cela ne se produit pas soudainement, mais progressivement sur une période de 10 à 20 ans, grâce à la réglementation, l'intégration des marchés, la mobilité du personnel, la numérisation et les économies d'échelle.

Plus précisément : à quoi ressemble ce changement structurel ?

1. De la PME locale à la PME compatible avec l'Europe

Auparavant, une PME suisse pouvait souvent principalement :

- travailler au niveau régional,
- produire selon les normes suisses,
- employer des travailleurs locaux,
- Fonctionnement à administration relativement simple.

Avec une intégration européenne plus forte, cela évolue vers :

- Normes compatibles avec l'UE,
- systèmes de vérification et de contrôle numériques,
- une documentation plus complète,

- Certifications, • chaînes d'approvisionnement transfrontalières, • pression concurrentielle internationale.

Conséquence:

Cela favorise les entreprises qui :

- disposer de leurs propres services juridiques/de conformité, • tirer parti des économies d'échelle, • avoir une vision internationale, • être en mesure de répartir les coûts réglementaires.

Les petites entreprises n'ont souvent pas ces options.

2. La réglementation a un effet asymétrique

C'est un point essentiel.

Une nouvelle réglementation de l'UE coûtera :

- pour une grande entreprise, peut-être 0,2 % d'effort supplémentaire, • mais pour une petite entreprise, environ 10 % de la capacité de gestion.

Exemple : Secteur alimentaire

Nouveau:

- Obligations de déclaration, • Traçabilité, • Systèmes de contrôle numérique, • Obligations relatives à la plateforme, • Certifications.

Une grande entreprise agroalimentaire intègre cela relativement facilement.

Un petit :

- Producteur de fromage, • Transformateur de produits agricoles, • Entreprise de cosmétiques naturels, • Spécialiste du marketing direct bio

Elle atteint ses limites beaucoup plus rapidement.

3. Concentration de l'économie

Plus la réglementation et l'intégration du marché intérieur se renforcent, plus les avantages sont importants :

- grands réseaux, • plateformes,

- des fournisseurs internationaux, •
- des entreprises financièrement solides.

Cela conduit souvent à :

- Acquisitions, •
- Consolidation du marché, •
- Concentration.

Exemple de la Suisse

Modèle précédent

Beaucoup:

- Petites imprimeries, •
- Boucheries, •
- Producteurs alimentaires, • Entreprises
- artisanales, • Entreprises
- familiales.

La tendance d'aujourd'hui

Plus:

- Chaînes
- d'approvisionnement, •
- économie de plateforme, •
- logistique centralisée, • chaînes
- d'approvisionnement internationales, • processus de production standardisés.

Les accords bilatéraux III n'en sont pas la seule cause.

Mais ils peuvent accélérer ce développement.

4. La liberté de circulation des personnes modifie également la structure des PME

La libre circulation des personnes aide de nombreuses PME à faire face à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Mais en même temps, les problèmes suivants se posent :

Gagnant:

- les grandes entreprises,
- les entreprises qui recrutent à l'international, • les secteurs
- à forte croissance.

Stress :

- hausse des prix fonciers, • coûts
- du logement, •
- concurrence pour les infrastructures,

- Pressions salariales dans certains secteurs, •
augmentation des coûts fixes.

Cela touche souvent plus durement les petites entreprises.

5. Le facteur « invisible » : l'économie de la conformité

Plus la réglementation est stricte :

- plus il y en aura, plus il y en aura.
 - o Avocats, o
 - Organismes de certification, o
 - Auditeurs, o
 - Systèmes de contrôle, o
 - Structures de surveillance numérique, o Obligations
de déclaration.

Une partie de l'énergie de l'économie se dirige de plus en plus vers :

- Administration, •
Preuves, • Contrôle,
• Atténuation des
risques.

Les grandes entreprises peuvent internaliser cela.

Les PME doivent :

- Payer des consultants externes, •
Mettre en place une administration supplémentaire, •
Acheter des logiciels, •
Documenter les processus.

6. Agriculture / Alimentation : particulièrement visible

S'orienter:

Depuis:

- régionale, • à
petite échelle, •
fondée sur la tradition

vers:

- normalisé, • contrôlé,
• fondé sur les
données, • compatible
à l'échelle internationale.

Gagnant:

- grands processeurs,
- Sociétés d'exportation,
- Production standardisée.

Risque de perte :

- Petites entreprises,
- Marketing direct,
- Production de niche,
- méthodes de production traditionnelles.

7. Le véritable changement : de la subsidiarité à l'intégration des systèmes

La forme suisse traditionnelle est fortement inspirée par :

- Communauté,
- Canton,
- solutions locales,
- démocratie directe,
- des approches pragmatiques spécifiques.

La logique du marché intérieur de l'UE repose davantage sur :

- Harmonisation,
- Normalisation,
- Harmonisation juridique,
- Systèmes compatibles au niveau central.

Le changement structurel n'est donc pas seulement économique, mais aussi :

- institutionnel
- culturel,
- sociale.

Résumé

Les accords bilatéraux III tendent à promouvoir des structures économiques vastes, intégrées à l'échelle internationale, réglementées et standardisées. Les formes économiques plus modestes, ancrées localement et autonomes sont davantage susceptibles de subir des pressions. Ce changement n'est pas brutal, mais progressif, et s'opère par le biais de la réglementation, de l'intégration des marchés et des pressions administratives incitant à l'adaptation.

La question n'est pas seulement de savoir si les PME suisses auront accès au marché de l'UE, mais aussi quel type de PME resteront viables à long terme dans un espace économique européen de plus en plus harmonisé.

1. La bureaucratie se manifeste aujourd'hui différemment que par le passé.

Auparavant, le terme bureaucratie était principalement compris comme signifiant :

- Formulaire, •

Permis, • Procédures
officielles.

Aujourd'hui, il est principalement créé par :

- Obligations de documentation, •

Obligations de preuve, •

Certifications, •

Analyses des risques,

- Systèmes de contrôle

numérique, • Exigences de
conformité, • Audits,

- Traçabilité, • Protection
des données, •

Rapports ESG/de durabilité, •

Responsabilité du
produit, • Réglementation de la plateforme.

Bon nombre de ces obligations semblent « raisonnables »
individuellement, mais au total, elles constituent un fardeau considérable.

2. La réglementation de l'UE engendre intrinsèquement davantage de tâches administratives.

Il ne s'agit pas d'un jugement moral, mais d'une condition structurelle.

Le marché unique européen ne fonctionne que si :

- Règles harmonisées, •

Contrôles standardisés, • Normes
vérifiables, • Preuves
compatibles à travers l'Europe.

Vous aurez besoin de :

- documentation technique, •

systèmes numériques, •

certifications, • réseaux
de contrôle, • obligations
de déclaration.

3. Pourquoi les PME sont plus touchées que les grandes entreprises

C'est probablement là le nœud du problème.

Une grande entreprise :

- a:
Service juridique,
Service de conformité,

Gestion de la qualité, consultants
externes, systèmes
informatiques,
spécialistes.

La PME classique :

- comprend
souvent : o le
propriétaire, o peut-être un service
comptable, o peu d'employés, o
pas de service juridique interne.

Exemple

Une nouvelle réglementation exige :

- Traçabilité numérique, • Documentation
périodique, • Étiquetage des nouveaux
produits, • Stockage des données.

Grande entreprise :

→ intègre cela aux systèmes existants.

PME :

→ Le patron le fait lui-même le soir.

4. La bureaucratie a un effet exponentiel, et non linéaire.

Ce phénomène est souvent sous-estimé.

Une règle supplémentaire signifie souvent :

- nouveaux logiciels, •
formation, •
conseil externe, • processus
internes, • risques de
responsabilité, • contrôle,
• archivage.

5. Le « temps de travail invisible »

Il s'agit probablement de l'un des effets économiques les plus importants.

De nombreux propriétaires de PME disent en substance :

« Je travaille de moins en moins pour les clients et de plus en plus pour l'administration. »

Cette tendance peut être accentuée par :

- Normalisation conforme aux normes de l'UE, • systèmes de reporting numérique,
- logique de contrôle et de sécurité, • exigences en matière de documentation.

6. Ils seraient probablement particulièrement touchés.

a) Établissements de restauration

À cause de:

- Traçabilité, • Hygiène, • Contrôle de la plateforme, • Déclaration, • Réseaux de contrôle.

b) Entreprises de construction et d'artisanat

À cause de:

- Normes de sécurité, • Exigences en matière de documentation,
- Dossiers du personnel, • Règles d'appel d'offres.

c) Petites installations de production

À cause de:

- Sécurité des produits, • normes techniques, • certifications.

d) PME liées à la santé

À cause de:

- Protection des données, • Systèmes de reporting, • Exigences de qualité et de contrôle.

7. La bureaucratie déplace le pouvoir économique

À mon avis, c'est l'un des points les plus importants de tous.

Plus la complexité réglementaire est élevée :

- plus l'avantage est grand pour :

grandes entreprises,
sociétés,
plateformes et
fournisseurs financièrement solides.

Pourquoi?

Parce qu'ils :

- être en mesure de répartir les coûts,
- disposer de spécialistes, •
- centraliser les systèmes, •
- bénéficier d'économies d'échelle.

8. La bureaucratie crée une concentration

Il s'agit d'un mécanisme économique crucial.

Pas principalement :

« Le marché dévore les petits »,

mais souvent :

- « La complexité réglementaire ronge les petits acteurs. »

9. Le véritable danger : la désentrepreneuriat rampant

Le modèle traditionnel des PME suisses repose en grande partie sur :

- Responsabilité personnelle,
 - Pragmatisme,
 - Flexibilité,
 - responsabilité personnelle, • proximité
- entre l'entrepreneur et le client.

Le plus fort :

- Réglementation, •
- Normalisation, • Logique
- de vérification, •
- Systèmes de contrôle,

De la part de :

- entrepreneurs agissant de manière indépendante

à:

- participants au système de gestion des règles.

10. Pourquoi ce phénomène est souvent sous-estimé politiquement

Parce que:

- aucune règle n'a d'effet spectaculaire,
- chaque règle semble justifiable en soi,
- L'effet global ne devient visible que de manière cumulative.

C'est précisément pourquoi les critiques parlent souvent de :

- « bureaucratisation rampante »,
- « Intensification de la réglementation »,
- « intégration administrative ».

Évaluation globale condensée

L'impact économique réel de l'accord-cadre de l'UE sur les PME suisses réside probablement moins dans des interventions ponctuelles et spectaculaires que dans le durcissement progressif des obligations réglementaires, documentaires et de contrôle. Ces dernières affectent structurellement davantage les petites et moyennes entreprises que les grandes entreprises, car elles disposent de moins de ressources administratives.

Cela peut conduire, à long terme, à une évolution progressive vers des structures économiques vastes, standardisées et résilientes face à la réglementation.

Ce n'est pas une seule règle de l'UE qui change de manière décisive le modèle des PME suisses, mais plutôt l'effet cumulatif de milliers de petits ajustements.

Ma conclusion personnelle

L'accord-cadre de l'UE facilite les activités économiques des grandes entreprises tournées vers l'exportation (réduction des barrières techniques au commerce) (par exemple, les secteurs pharmaceutique, des technologies médicales et les grandes banques).

- Parmi les 10 plus grandes entreprises suisses, 8 sont dirigées par des PDG étrangers .
Ont-ils un lien plus profond avec la Suisse ? (Economiesuisse, Swissmem)
- Les grandes entreprises et les PME de grande taille bénéficient particulièrement de la libre circulation des personnes.
- Toutefois, l'accord-cadre de l'UE provoque une lente agonie pour la majorité des PME (sur un total de 624 000, soit 600 000 entreprises de moins de 100 employés) .

Les administrations fédérales, cantonales et municipales connaîtront une croissance considérable, tant en effectifs qu'en importance. Il en résultera un transfert continu de pouvoir vers l'administration fédérale, créant ainsi un État dans l'État. Cette situation entraînera inévitablement des hausses d'impôts, sous une forme ou une autre.
Formulaire (TVA, impôt sur le revenu)

- La souveraineté suisse perdra continuellement de son importance (adoption juridique dynamique)
Adieu à la success story suisse !
- La démocratie directe s'érode. • Si nous

acceptons l'accord-cadre, la prochaine étape sera l'intégration complète, un objectif que la gauche et les Verts poursuivent depuis longtemps.

- La Suisse passe du stade d'enfant adoptif pubère à celui d'enfant placé adulte.
monstre bureaucratique de l'UE
- Pour les PME, le défi réside moins dans les changements législatifs individuels que dans l'intégration progressive dans un système très vaste et en constante évolution.

Le cadre réglementaire européen comprend, selon les secteurs, des milliers, voire des dizaines de milliers de pages de réglementations techniques, de normes, de mécanismes d'application et de contrôle. La difficulté réside moins dans la lecture des réglementations elles-mêmes que dans leur intégration croissante aux certifications, aux systèmes de vérification numérique, aux chaînes d'approvisionnement, aux règles des plateformes et aux processus administratifs.

- Plus d'administration, plus de bureaucratie et plus d'impôts

Comment chaque citoyen peut-il relever ce défi ?

- N'ayez pas peur de l'avenir
- Courage
- Volonté de résister
- Désobéissance civile
- Le souverain peut décider de consentir ou non à une telle dépossession.

Je ne signerai aucun contrat que je ne comprends pas !

Peter Ruckstuhl

Langenthal, 14 juin 2026